



**45^{ème} Rallye Régional
10^{ème} Rallye VHC
12 TRAVAUX D'HERCULE
19 et 20 août 2023**



Date : 11 août 2023

Heure : 12h00

ADDITIF ORGANISATION n°1

Doc : 1.1

De : L'organisation

A : Tous les Concurrents et membres d'équipage & Officiels

Nombre de pages :1

Pièce jointe : 0

Objet : Ajouts Règlement Particulier

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportif

Article 5.2.3 Règlement Standard Rallyes

La publicité facultative est :

1 bandeau de pare-brise « SAFTI » à mettre côte Droit de la voiture.

1 bandeau de pare-brise « JARDIN LOISIRS » à mettre côte Gauche de la voiture.

Pour l'Organisation

Matthieu BONNAUD

Présentation de la voiture aux vérifications techniques
Position des publicités obligatoires et optionnelles

1 et 2 Plaque de rallye



Panneaux de portières



5 Bandeau de pare-brise pilote



6 Bandeau de pare-brise copilote

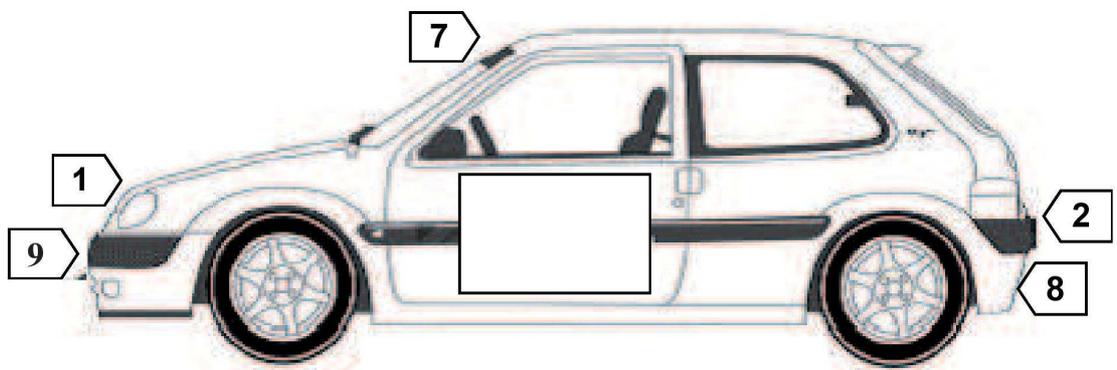
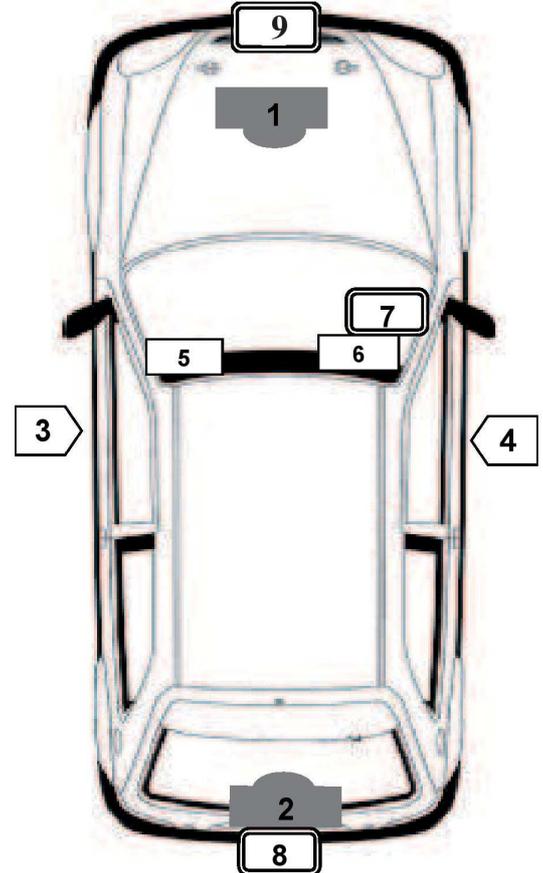


9 **Plaque immatriculation avant**



7 **immatriculation avant pare-brise**

8 **immatriculation arrière sur plaque**



Présentation de la voiture aux vérifications techniques
Position des publicités obligatoires et optionnelles

1 et 2 Plaque de rallye



Panneaux de portières



5 Bandeau de pare-brise pilote



6 Bandeau de pare-brise copilote



9 Plaque immatriculation avant



7 immatriculation avant pare-brise

8 immatriculation arrière sur plaque

